

9. Vérification annuelle des procédures et des registres

Une personne de votre exploitation bovine est désignée pour faire une révision annuelle des procédures obligatoires du programme VBP, y compris les traitements avec des médicaments, les aliments médicamenteux et les procédures d'expédition pour s'assurer qu'elles sont respectées. Ensuite, elle signe et date le registre, ce qui démontre que l'exploitation bovine est conforme.

Ce processus de vérification est effectué une fois par année et comprend :

- √ Une révision du *Registre de traitement* et du *Registre de conditionnement* (voir la section Registres) pour s'assurer qu'ils sont remplis.
- √ Une révision des registres pour prouver que le délai d'attente était terminé avant l'expédition des animaux.
- √ Une révision des registres pour les aiguilles brisées pour prouver que l'information a été transmise à l'acheteur suivant.
- √ Une révision des ordonnances écrites du vétérinaire pour l'utilisation non conforme aux directives de l'étiquette de produits.
- √ Une révision du *Registre de mélange des aliments et d'eau médicamenteux* (voir la section Registres) pour s'assurer qu'il est complet.
- √ Une révision de toutes les erreurs associées aux procédures obligatoires et de tous les renseignements sur les actions prises pour corriger la situation.
- √ La personne effectuant la vérification annuelle signe et date les registres pour prouver que la vérification a eu lieu.